

## Programme Écoénergie

# Demande de remise sur le bois de chauffage

### Offre de remise :

Obtenez 50 \$ pour chaque corde de bois de chauffage achetée.

### Documents devant accompagner votre demande :

- Formulaire de demande dûment rempli;
- Reçu de votre fournisseur de bois de chauffage ou formulaire de preuve de livraison dûment rempli.

### Processus de demande :

Vous pouvez présenter votre demande en ligne à [yukon.ca](http://yukon.ca) ou soumettre votre dossier de demande dûment rempli comme suit :

1.  Lire les conditions.
  - Remplir et signer le formulaire de demande.
  - Joindre les documents requis.
2. Remettre le dossier de demande en personne, par la poste ou par courriel à la Direction de l'énergie (coordonnées ci-après).
3. Vous recevrez le paiement dans les 12 semaines.

Renseignements sur la personne présentant la demande			
Nom de la personne présentant la demande (en lettres détachées, y compris l'initiale du second prénom)			
Téléphone		Courriel	
Adresse postale	Ville/Localité	Code postal	
Adresse de livraison du bois (si différente de l'adresse postale)		Ville/Localité	
Date de livraison du bois (AAA/MM/JJ)	Nombre de cordes livrées	Coût total	
Le bois sera-t-il utilisé pour le chauffage du domicile? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Signature			
J'accepte les conditions du programme Écoénergie du gouvernement du Yukon. Je confirme que le bois de chauffage a été livré et reçu et que tous les documents joints au formulaire sont complets et exacts. Je confirme qu'à la date du dépôt de la demande, le bois de chauffage qui a été acheté se trouve au Yukon et sera utilisé au Yukon.			
Signature de la personne présentant la demande		Date : AAAA/MM/JJ	



## Conditions

### Définitions

**Bois de chauffage :** billes de bois coupées sur la longueur et vendues par corde complète.

**Corde :** équivaut à 2,265 mètres cubes, ou 4 pieds de hauteur par 8 pieds de largeur par 4 pieds de profondeur.

### Admissibilité

L'offre de remise s'élève à 50 \$ pour chaque corde de bois de chauffage achetée par une personne.

Le bois de chauffage doit servir à chauffer un domicile situé au Yukon.

Le bois de chauffage doit être acheté :

- par un particulier (propriétaire, locataire ou locateur);
- auprès d'un fournisseur possédant un numéro d'enregistrement d'entreprise du Yukon valide;
- entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2024.

Les demandeurs sont admissibles à un maximum de 10 cordes par personne pour toute la durée du programme de remise sur le bois de chauffage.

Vous devez fournir un [formulaire de preuve de livraison](#) dûment rempli avec chaque demande. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le fournisseur de bois de chauffage vous donne son numéro d'enregistrement d'entreprise et signe le formulaire de preuve de livraison.

**Reçus et factures :** Les factures et les reçus doivent être lisibles, détaillés et indiquer les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du fournisseur, description et prix. Le cas échéant, le nom de la personne indiqué sur le présent formulaire doit figurer sur les factures fournies. Toutes les factures doivent indiquer un solde nul ou porter clairement la mention « payé », et être paraphées par le fournisseur. Le paiement sera versé à la personne ou à l'entreprise dont le nom figure à titre de demandeur sur le présent formulaire. Il incombe à ce demandeur de s'assurer que toutes les autres parties ayant participé à l'achat ou au projet sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.

**Limites du programme :** La remise sur le bois de chauffage est en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 31 mars 2024. Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment. Le gouvernement du Yukon n'accorde pas de remise d'un montant supérieur à la valeur des travaux, des produits ou des services.

**Dépôt de la demande et réception de la remise :** Les reçus, factures et documents justificatifs doivent dater de moins de 12 mois avant la date du dépôt de la demande à la Direction de l'énergie. Après réception de la présente demande, la personne présentant la demande pourrait devoir fournir d'autres renseignements au gouvernement du Yukon. Le gouvernement du Yukon ne saurait être tenu responsable de toute demande perdue, tardive, expédiée à la mauvaise adresse, endommagée, illisible, incomplète ou non admissible. Veuillez prévoir un délai d'environ 12 semaines pour la réception de votre paiement. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou conclu un contrat avec lui peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

**Produits admissibles :** La Direction de l'énergie ne favorise aucun fournisseur ou entrepreneur en particulier pour les produits, travaux ou services admissibles à la présente remise.

**Renseignements personnels :** Nous recueillons vos renseignements personnels en conformité avec l'alinéa 15 c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, LY 2018, ch. 9 pour déterminer votre admissibilité à une remise Écoénergie, procéder au paiement et vous tenir au courant des modifications apportées au programme. Pour en savoir plus, composez le 867-393-7063 ou le 1-800-661-0408 (sans frais) et demandez à parler au directeur des programmes d'efficacité énergétique, Direction de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**Avis de non-responsabilité :** La Direction de l'énergie du gouvernement du Yukon n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. La Direction de l'énergie n'est pas responsable des affirmations de tiers au sujet du programme Écoénergie, de la remise ou de l'admissibilité d'un produit.

### Renseignements :

Direction de l'énergie

Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon

**Adresse postale :** C.P. 2703 (EMR-206), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

**Téléphone :** 867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408, et demander qu'on achemine l'appel

**Courriel :** [energy@yukon.ca](mailto:energy@yukon.ca)

**Site Web :** [yukon.ca/fr/remises-ecoenergie](http://yukon.ca/fr/remises-ecoenergie)

**Adresse physique :** Centre des solutions énergétiques et climatiques, 206A rue Lowe, Whitehorse

